



Avis Hydraulique Agricole

**Intervention de Philippe COTTET
au nom des groupes CFDT, CGT, FA-FP, FSU, SOLIDAIRES et UNSA.**

L'accès à l'eau est un sujet fondamental pour les hommes et les femmes sur notre planète et plus largement pour la préservation des écosystèmes.

L'eau est un bien public mondial, commun à toute l'humanité. En conséquence, elle ne doit pas être considérée comme une marchandise mais comme un droit inaliénable qui nécessite une politique de gestion de l'eau dans le cadre d'un grand service public.

La volonté de privatisation des barrages par l'ouverture à la concurrence des concessions constitue un risque majeur pour la gestion de la ressource. En fragmentant le réseau, il existe un risque de « *désoptimisation* » de cette gestion. En tout état de cause, la maîtrise de la production sera entre les mains d'intérêts particuliers et lorsque des arbitrages devront intervenir concernant les usages futurs de la ressource en eau, dans un contexte de changements climatiques, il est légitime de se poser la question : quel choix sera privilégié ? La réponse aux besoins des populations ou au contraire la réponse aux intérêts particuliers des concessionnaires privés ?

En outre, une politique de gestion et de préservation de la ressource en eau en agriculture doit s'inscrire dans la conquête de la souveraineté alimentaire pour chaque peuple et être conçue dans le cadre d'un autre type de développement agricole, passant d'une

agriculture spécialisée intensive sur de grandes exploitations promues par la PAC ou la Banque Mondiale à une agriculture durable, économe en eau, en intrants (pesticides et engrais) et préservant l'environnement.

On ne peut pas concevoir une politique de l'eau durable et efficace en agriculture si, dans le même temps, on ne s'engage pas dans une réforme profonde de la Politique Agricole Commune (PAC), des mécanismes internationaux sur les échanges de denrées agricoles et du type de développement agricole. Des modifications profondes d'itinéraires techniques exigent des mesures fortes de politiques agricoles publiques.

Ces changements de pratiques agricoles nécessitent dans de nombreux cas un accroissement de travail au plus près des exigences culturelles, des emplois stables, qualifiés et bien rémunérés. La diversité des territoires en termes de qualités des sols et de la ressource en eau génère des décisions de cultures et d'itinéraires techniques diversifiées. En ce sens, nous considérons que les financements publics en direction de l'agriculture devraient être réservés aux programmes territoriaux visant en priorité les pratiques agro-écologiques et à fort taux d'emploi.

En matière d'adaptation des productions au changements climatiques, l'ensemble des acteurs de la filière et les consommateurs doivent être impliqués dans la valorisation des nouvelles cultures.

En effet, aujourd'hui de nouvelles cultures mieux adaptées ne parviennent pas à se développer faute d'une filière de transformation et d'un travail auprès des consommateurs. Un accompagnement global est donc nécessaire.

L'ensemble des usages de l'eau doivent pouvoir être satisfaits dans la durée et dans le respect des équilibres territoriaux. C'est pourquoi il est nécessaire d'inscrire l'irrigation au sein des équilibres territoriaux du grand cycle de l'eau. Dans le même temps, la politique de gestion de l'eau doit devenir un véritable enjeu d'aménagement du territoire. Il ne peut en effet y avoir d'aménagement durable sans penser accès aux ressources dont celle de l'eau (captage, usages, distribution, équilibres...).

C'est pourquoi les intérêts particuliers quels qu'ils soient ne peuvent avoir leur place dans ce domaine.